



## 10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Voir § 20.3.1.5.4.19 - Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés.

## 10.5 Sources de financement attendues

Il est rappelé que la société Egide SA ne répond pas aux critères européens définissant les PME et que son statut d'ETI ne lui permet pas de percevoir immédiatement les remboursements des crédits d'impôts dont elle bénéficie, dérogation accordées aux seules PME par la Direction des Finances Publiques.

La société avait ainsi sollicité Bpifrance (ex OSEO) en 2013 pour financer les Crédits d'Impôt Recherche (CIR) d'Egide SA, dont le montant brut des années 2010, 2011 et 2012 s'élève à un total de 0,713 million d'euros. Ces financements ont été obtenus début janvier 2014 sous la forme de deux avances d'un montant total net de 0,616 million d'euros, dont l'utilisation porte intérêt au taux Euribor 1 mois moyenne du mois précédent majoré de 3,0 % l'an. Ces avances ont été accordées jusqu'au 17 décembre 2014 et sont renouvelables par année jusqu'au remboursement par l'Etat des CIR des années concernées par le financement. Elles ne font l'objet d'aucune garantie, autre que la cession des créances de CIR à Bpifrance.

En 2014, Egide a la possibilité de demander à Bpifrance le financement du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises) de l'année 2013 d'Egide SA, dont le montant brut est de à 0,129 million d'euros ; ce financement serait obtenu à hauteur de 85 % du montant du CICE. Bpifrance peut également préfinancer le CICE 2014, qui serait calculé sur la base du CICE 2013. Enfin, il est également possible de demander le préfinancement à hauteur de 80 % du CIR de l'année 2013 (montant brut de 0,262 million d'euros) selon le même schéma que ceux des années précédentes.

L'ambitieux plan de développement de la société à 5 ans présenté au chapitre 12 du présent document requière par ailleurs un financement d'environ 5 millions d'euros, qui pourrait être obtenu par une offre au public dans les conditions actuelles du marché financier qui sont plutôt bonnes. Le conseil d'administration du 26 février 2014 a ainsi décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. La mission de réaliser cette opération avant la fin du premier semestre a été confiée à la société de bourse Invest Securities.

Il n'y a pas d'autres opérations de financement en cours.

## 10.6 Engagements hors bilan

Voir § 20.3.2.4.3.31.